Gapeau Mag'

VOTRE MAGAZINE INTERCOMMUNAL DE LA VALLÉE DU GAPEAU

crédits photo : Office de Tourisme de la Vallée du Gapeau

numéro 3
janvier 2022

Édito

"Comme pour toutes les collectivités, l'année 2021 a été pour notre intercommunalité une fois encore fortement impactée par la crise sanitaire avec la succession de trois vagues épidémiques.
Cependant, la résilience et la capacité d'adaptation de nos populations ont permis la reprise progressive de l'activité économique et de la vie sociale et culturelle.
Nous sommes restés à votre écoute et avons maintenu la permanence des services publics relevant des compétences intercommunales comme le tri et le ramassage des ordures ménagères, mais aussi les activités sportives et les aides importantes aux associations.

La reprise de l'investissement s'est traduite par d'importantes réalisations comme la nouvelle déchèterie de La Farlède et la réhabilitation du stade intercommunautaire des Sénès devenu le complexe sportif Christophe Dominici, mais aussi l'extension de l'intérêt communautaire au stade Jacques Astier de La Farlède et la mise en chantier de l'Office Intercommunal de Tourisme à Solliès-Pont alors qu'était maintenue l'aide aux communes avec les fonds de concours.
Parallèlement, d'importantes procédures ont été engagées et seront poursuivies cette année. Si l'élaboration du deuxième Plan Local de l'Habitat et du Programme d'Intérêt Général répondent au souci d'équilibre de la politique de l'habitat sur notre territoire, l'avenir économique de celui-ci n'a pas été oublié avec l'extension de la zone d'activités artisanale de Solliès-Pont et le choix d'un aménageur.
Dans le même temps, le partenariat avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau s'est renforcé alors qu'ont été décidées l'harmonisation et l'unification de la gestion de l'eau et de l'assainissement.
Le respect de l'environnement est resté prioritaire comme en témoigne la mise en chantier du Plan Climat Air Energie qui a déjà permis d'identifier quatre axes d'actions, alors que va être élaboré le Plan Alimentaire Régional où circuits courts et bio-agriculture seront privilégiés.

L'année 2021 est aussi celle qui a vu le début de réalisation du projet d'adhésion de nos cinq communes à la Métropole Toulon Provence Méditerranée, décidée par une déclaration commune le 1er avril 2021 lors du premier comité de pilotage réunissant tous les maires des deux collectivités.
Les travaux du comité technique et des groupes de travail thématiques ont été validés le 9 décembre dernier par le deuxième comité de pilotage qui a défini les prochaines étapes de cette procédure qui nous permettra de rejoindre en 2024 ou en 2025 une structure innovatrice, puissante et protectrice de notre identité.
Porteuse d'espoir pour l'amélioration des conditions de vie de notre population, et plus particulièrement de son environnement et de la mobilité, cette démarche sera poursuivie en 2022, une année nouvelle qui me donne l'occasion de formuler pour chacune et chacun d'entre vous mes vœux les plus chaleureux de santé, de bonheur et de succès."

Docteur André Garron, Président de la CCVG,
Maire de Solliès-Pont, Conseiller Régional

Sommaire

Administration ..... **page 2**

Budget ..... **page 4**

Tourisme : à la découverte du territoire ..... **page 5**

Environnement ..... **page 7**

Sports : toujours une implication majeure de la CCVG ..... **page 9**

Jeunesse ..... **page 12**

Habitat : l'affaire de tous et aussi de la CCVG ..... **page 14**

Technique ..... **page 15**

intercommunalité : un nouvel avenir se dessine //

Le « sens de l'Histoire » si souvent évoqué ces dernières années a enfin trouvé une première concrétisation lors de la séance du 23 mars 2021 du conseil communautaire.

C'est à une très large majorité (29 pour, 1 contre et 0 abstention) que le conseil a pris une délibération de principe relative au projet de fusion avec sa puissante voisine, la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

Cette délibération, prise dans les mêmes termes par la métropole 2 jours plus tard, marque le point de départ d'une période de travail intense pour préparer cette fusion.

Pour les communes de la vallée du Gapeau, cette intégration à la métropole est synonyme de développement et de soutien dans leur action.

La métropole dispose effectivement d'une énergie et d'une créativité dont bénéficient largement ses communes membres grâce à ses relations avec la Région, l'État et l'Europe.

Pour la métropole, ce projet apparait pleinement cohérent dans une logique de territoire : 4 de ses communes disposent de frontières avec la CCVG et les 2 intercommunalités partagent le même bassin de vie et d'emploi. Un premier comité de pilotage (copil) s'est tenu le 1er avril 2021 à la communauté de communes en présence des présidents des 2 intercommunalités entourés de tous leurs vice-présidents.

Cette séance a montré l'enthousiasme de chacun quant à ce projet majeur, hautement structurant. Dans la foulée, des séances de travail en comité restreint, en formation bilatérale puis enfin en groupe de travail thématique réunissant les Directeurs et agents des 2 intercommunalités a débuté.
Le copil du 9 décembre 2021 en a tiré les premiers enseignements et donné les orientations à suivre.

intercommunalité : un nouvel avenir se dessine (suite)

À l'issue de cette phase préparatoire qui sera dotée du temps nécessaire à l'examen précis de tous les enjeux, la fusion pourra être effective au cours de ce mandat.

Dans l'intervalle, la CCVG et ses communes membres poursuivent la « métropolisation » de leurs compétences : gestion unifiée eau, assainissement, schéma de mobilité, modes de déplacement doux et alternatifs, gestion des déchets, gestion de l'espace public...

Autant de chantiers qui offrent des possibilités de réorganisation et de rationalisation compatibles avec l'intégration de notre intercommunalité à la métropole.

un nouveau vice-président installé

Raymond Abrines, maire de La Farlède avait été élu 1er vice-président de la CCVG lors de la séance d'installation du mandat le 10 juillet 2020. Il a démissionné de tous ses mandats pour raison de santé à effet au 24 février 2021.

Après avoir rendu un vibrant hommage au maire de La Farlède,
dont chacun reconnaissait et appréciait le profond humanisme et le sens de l'intérêt général, le conseil communautaire a procédé le 23 mars à l'élection de son successeur.

L'actuel jeune maire de La Farlède, Yves Palmiéri, seul candidat a été élu à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. Palmiéri a remercié le conseil de sa confiance déclarant être « conscient de la responsabilité confiée ».

BUDGET 2021

un budget résilient

Le budget communautaire 2021 a été voté le 23 mars avec de nombreux arbitrages opérés afin de maintenir la présence communautaire alors que la crise sanitaire n'est pas terminée et que ses effets financiers se feront ressentir en 2022.

une fiscalité stable

Les élus communautaires ont donc privilégié la prudence pour conserver et accroitre les capacités communautaires en 2021.
En effet, du fait du décalage du versement par l'État des contributions financières économiques votées par la CCVG, l'impact de la crise sanitaire de 2020 s'exprimera sur les recettes fiscales des collectivités en 2022 avec une baisse annoncée de la CVAE d'au moins 15%, soit quasiment 500 000 € pour la CCVG.

À cela s'ajoute le processus de suppression de la taxe d'habitation qui implique une baisse de recettes pour les collectivités locales. Pour autant, les élus n'ont pas souhaité augmenter les taux d'imposition de la fiscalité locale, à savoir la taxe foncière bâtie et non bâtie (TF, TFNB) et la cotisation foncière des entreprises (CFE). Des arbitrages seront réalisés pour anticiper la baisse des recettes en 2022.
Concernant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), son taux progresse de 1.5 point pour s'établir à compter de 2021 à 13% contre 11.5%. Cette augmentation est justifiée par la mise en service de la 2nde déchetterie communautaire à La Farlède en sachant qu'elle ne couvrira pas la totalité de la dépense nouvelle.

La gestion annuelle d'un tel site représente en effet 880 000 € alors que la TEOM augmentée génèrera de nouvelles recettes à hauteur de 600 000 €.

les grandes lignes du budget 2021

Les charges à caractère général sont contenues ainsi que les charges de personnel. Plusieurs départs en retraite ne sont pas remplacés avec une recherche d'efficacité des services, dont le niveau est maintenu, ainsi que par un appel à des prestations extérieures.
Les crédits alloués au plan local de l'habitat sont calibrés au plus juste en fonction des dossiers à traiter.
Concernant les subventions aux associations, les aides sont globalement maintenues mais versées en fonction de la baisse de leur activité 2020 et de leur reprise en 2021.
Enfin, les contributions aux syndicats de gestion des eaux (Gapeau notamment et Eygoutier) sont en progression en raison des importants travaux qui s'y déroulent : 370 000 € pour le Gapeau contre 100 000 € habituellement. Face à la progression constante et nécessaire de ces travaux de protection contre les crues, l'instauration de la taxe correspondante dite « GEMAPI » est examinée pour 2022.

Pour l'investissement, l'apport annuel du budget principal reste important à hauteur de 1 M€. Une somme similaire est prévue pour des emprunts nouveaux, à taux fixe, destinée aux travaux de réalisation de l'office de tourisme, à la réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage et à la réfection en herbe du stade des Sénès dont le revêtement synthétique a été emporté par la crue du Gapeau de novembre 2019.
La mise en place des conteneurs à déchets ménagers de grande capacité est poursuivie (250 000 €) ainsi que l'accessibilité des conteneurs classiques.
Les travaux sur la voirie communautaire sont dotés d'une enveloppe de 500 000 € contre plus de 1 M€ habituellement. Il s'agit de maintenir un état des routes communautaires satisfaisant tout en réalisant des économies.
De même l'opération de réfection de la piste d'athlétisme au stade Jean Murat est repoussée à 2022 du fait d'interventions sur le ruisseau Ste Christine par le syndicat mixte du bassin versant du Gapeau.
Le réseau d'eau chaude sanitaire du stade Jean Murat à Solliès-Pont sera également réhabilité pour une somme de 120 000 €.
Une signalétique touristique et de bonne conduite sur les massifs forestiers est prévue pour une somme de 20 000 €. Enfin, la communauté de communes maintient son aide directe aux communes membres en leur attribuant une enveloppe de 600 000 € de fonds de concours.

TOURISME : à la découverte du territoire

Sorties thématiques

Depuis 4 ans, l'Office de Tourisme Intercommunal de la Vallée du Gapeau organise des sorties thématiques gratuites afin de permettre aux participants d'apprécier la diversité des paysages naturels, de déguster les produits du terroir, d'admirer le patrimoine culturel et historique, de rencontrer les producteurs locaux.
En 2019, 11 sorties ont été organisées sur l'ensemble du territoire en collaboration avec de nombreux partenaires locaux. 203 visiteurs ont été accueillis lors de ces sorties. En 2020, la pandémie a contraint l'Office de Tourisme à réduire le nombre de participants par visite : 150 inscrits, 15 dates au total.
Pour 2021, 88 personnes ont participé à 6 visites sur l'ensemble du territoire.
Plus d'informations sur ***valleegapeau-tourisme.fr***

Le nouvel office de tourisme à l'hôtel de la Fontaine

Après avoir sécurisé la structure suite à d'importants travaux de démolition, l'élévation de la gaine d'ascenseur du sous-sol au 3e niveau a été finalisée.
Cette fin d'année 2021 a été consacrée à la démolition du plancher restant et au coulage du plancher neuf sur tous les niveaux, ainsi qu'aux travaux de charpente et de couverture, qui devraient se poursuivre début 2022. La livraison du bâtiment est prévue pour l'été 2022. Le coût du projet s'élève à 1.4 M€.

Office itinérant

Tout au long de l'été 2020, l'Office itinérant s'est déplacé dans les résidences de tourisme et les campings du territoire afin de proposer un espace d'accueil touristique éphémère in situ. Cette action, une première pour la Vallée du Gapeau, a plusieurs objectifs.
Il est important que l'Office soit présent aux côtés de cette clientèle qui fréquente peu les OT, pour faciliter leur séjour.

Ce dispositif a également pour but d'aller à la rencontre des hébergeurs qui font vivre la Vallée du Gapeau, pour mieux appréhender leurs besoins. Cette action a reçu un franc succès, tant pour la clientèle, ravie d'avoir les informations touristiques sur son lieu de séjour, que pour les hébergeurs, heureux de ce nouveau contact avec l'OTI.
L'opération, reconduite pour la saison 2021, a vocation à être pérennisée.

Bilan de la saison touristique

La crise sanitaire qui se prolonge aujourd'hui a eu bien sûr un impact sur l'activité touristique du territoire. Nos principaux visiteurs français viennent des régions Ile de France (20%), Rhône Alpes (17%), Grand Est, Centre Val de Loire (13%) et Hauts de France (12%). S'agissant des étrangers, nous avons accueilli des touristes en provenance de Belgique, des Pays-Bas et d'Allemagne.

Cette fréquentation est faible comparée aux années avant COVID-19. De juin à août, la Vallée du Gapeau a comptabilisé 295 000 nuitées touristiques.

Pour l'année 2020, le nombre total de nuitées était de 329 000 avec déjà une perte de 147 000 nuitées par rapport à 2019. On note donc une certaine reprise de l'activité.

L'office de tourisme s'affiche !

Pour dynamiser notre territoire et le faire connaître, des méthodes de communications inédites ont été mises en place par l'office de tourisme cette année.
Ainsi, on a pu découvrir des articles dans les guides bien connus « le Routard » et le « Petit Futé », deux grandes références pour les Français qui préparent leurs vacances, relayés sur leurs réseaux sociaux et newsletter.
Par ailleurs, l'OTI a co-organisé avec Var Tourisme la 1ère rencontre d'influenceurs à Solliès-Pont.
À l'initiative de Var Tourisme, l'Instameet du 28 août dernier a rassemblé une vingtaine de participants (dont 6 influenceurs et 9 enfants) pour découvrir et valoriser sur les réseaux sociaux la fête de la figue (ci-contre).
Localement, l'OTI s'associe à la radio Gapeau FM avec environ 30 minutes chaque vendredi à l'antenne pour promouvoir les manifestations de la semaine à venir.
La presse écrite et la télévision n'ont pas été en reste avec plusieurs reportages locaux sur France 3 et BFMtv ainsi qu'au 13h de TF1.
Enfin, en 2022 sont prévus une participation de l'OTI au salon de l'agriculture ainsi qu'au salon de vacances de Bruxelles. De quoi faire connaitre largement et promouvoir la destination Gapeau !

Gestion des déchets : Toujours un objectif de réduction renforcé

La communauté de communes œuvre avec ses partenaires, en particulier le SITTOMAT, pour inciter à la maitrise des déchets par toujours plus de tri. La réduction de la production de déchets reste au cœur de l'action communautaire depuis maintenant 20 ans.

Les solutions individuelles

Le SITTOMAT a développé toute une série de dispositifs qui s'adaptent à la plupart des situations : un composteur de jardin en maison individuelle, un lombricomposteur en appartement ou encore un composteur partagé en immeuble.
-> Visitez le site **sittomat.fr** pour en savoir plus.

La communauté de communes a pour sa part initié en novembre 2020 l'opération « sacs de compost » à la déchetterie communautaire de Solliès-Pont, maintenant également disponible sur le site de La Farlède.
Le principe est simple et innovant car il s'agit de recyclage en circuit court.
Concrètement, la CCVG remet gratuitement un sac de compost aux usagers de la déchetterie qui déposent des déchets verts. Ce compost est fabriqué sur l'unité de compostage communautaire à La Crau à partir du traitement des eaux usées des habitants du secteur et des déchets verts justement collectés en déchetterie, et à domicile : la boucle est bouclée !
Le compost remis est certifié AFNOR NFU 44095.

Gestion des déchets : Toujours un objectif de réduction renforcé (suite)

Les solutions collectives

La base de tout tri de déchets est d'avoir un lieu de dépôt accessible, multimatériaux avec un minimum de formalités, c'est-à-dire une déchetterie.
La CCVG a équipé le secteur en 2007 avec la première déchetterie communautaire à Solliès-Pont. Cependant cet équipement surfréquenté ne peut répondre à lui seul aux besoins des habitants de la vallée du Gapeau.
En effet, on estime qu'il faudrait une déchetterie pour 10 000 habitants. Avec ses 30 000 habitants, il était donc largement temps d'en ouvrir une seconde.

Et ce ne fut pas chose facile. Outre les autorisations nécessaires à la création d'une déchetterie, qui est une installation classée, la question de sa localisation a été particulièrement complexe : impossibilité d'implantation en zone agricole, voisinage souvent réticent, prix du foncier, proximité indispensable…
De plus une déchetterie souffre à tort de mauvaise réputation, l'amalgame avec les déchets ménagers étant vite fait. Pourtant, on dépose en déchetterie en général ce qui traîne depuis un moment dans son garage…

Les recherches d'un terrain initiées en 2012, soit seulement 5 ans après la mise en service du site Solliès-Pontois, ont finalement abouti en 2018 par l'acquisition d'un reliquat du pôle agro-alimentaire à La Farlède, requalifié depuis en zone d'activités.
La phase de consultation et de construction a démarré ensuite, avec la problématique majeure de l'inondabilité du site aux eaux de ruissellement maintenant prises en compte. Finalement, après quasiment 10 ans depuis le lancement de l'idée d'une seconde déchetterie, celle-ci ouvre enfin ses portes depuis septembre 2021 aux particuliers et professionnels du secteur (accès payant sous conditions pour ces derniers).
Située chemin de la Font des Fabres, ce nouveau site bénéficie d'un terrain plus vaste pouvant accueillir un pont bascule, condition nécessaire à l'accueil des professionnels qui devront peser leurs dépôts et s'acquitter de la redevance correspondante. Elle est fixée à partir des coûts réels de traitement assumés par la collectivité.
Précision de taille : l'accueil de professionnels du secteur est strictement limité aux dépôts assimilables en qualité et quantité à des dépôts de particuliers, avec les mêmes contraintes (nombre de passages limités, cubage maximum 1 à 2m^3 selon matériaux, interdiction de vider une benne, etc.). Il s'agit donc de répondre aux besoins des petites entreprises du secteur qui n'ont pas de débouché propre. Les dépôts des professionnels plus importants doivent continuer à se diriger vers le réseau privé qui leur est réservé avec les facilités de déchargement correspondantes. La déchetterie à Solliès-Pont reste réservée aux particuliers.
Le coût total de réalisation de cet équipement avoisine les 3 M€.

Attention : de nouveaux badges d'accès aux 2 déchetteries communautaires sont nécessaires.

> Pensez à demander le vôtre en ligne ! Une démarche « papier » est aussi possible sur les déchetteries ou au siège CCVG.

SPORT
Toujours une implication majeure de la communauté de communes

Terre de Jeux 2024

Ce projet valorise les collectivités qui souhaitent mettre plus de sport dans le quotidien des habitants et s'engagent dans l'aventure olympique et paralympique.
L'objectif du projet est d'impulser une dynamique intercommunale en adhérant au Label Terre de Jeux, devenir acteurs de Paris 2024, en organisant une journée « Olympiades ». La CCVG et les 5 communes ont adhéré à ce label. En 2021, cette journée a été organisée le mercredi 23 juin en proposant des activités aux 190 enfants de 6 à 10 ans venus des centres aérés des 5 communes du secteur sous forme de challenge ou d'initiation : Quad rugby, Boxe, Judo, Karaté, Taekwondo, Tennis de table, Danse, Athlétisme, Golf-foot, Atelier développement durable, Base-ball, Beach soccer, Tir à l'arc…
La CCVG a mis à disposition ses installations sportives ainsi que ses bâtiments communautaires des Sénès pour l'organisation de cette manifestation.
Cette journée a été une réussite et sera reconduite en juin 2022.

La renaissance du stade communautaire des Sénès

Après les crues de novembre 2019, le stade synthétique qui avait déjà 10 ans et devait subir son entretien décennal, a été ravagé.

Plutôt que le remplacement du gazon synthétique, la réhabilitation en herbe a été décidée en raison de la localisation du complexe sportif en zone de crues et de la forte probabilité d'une récidive.

Après l'année blanche 2020 résultant de la pandémie de covid, le gazon synthétique a été retiré en juillet 2021 et l'ensemencement réalisé en octobre.
Ce revêtement naturel aura certes une capacité d'utilisation moindre mais il est plus durable et plus en phase avec les préoccupations environnementales.

L'herbe sera arrosée par l'eau du Gapeau dans le cadre de l'autorisation déjà existante.
Le semence choisie, capable de supporter la sécheresse estivale se régénèrera à l'automne. Le coût de cette réfection s'élève à 249 725 €.

Dénommé « complexe sportif Christophe Dominici » en hommage à l'enfant du pays devenu joueur de l'équipe de France de rugby, le complexe sportif communautaire commence une nouvelle vie !

Le festival Dominici

Le Festival Christophe DOMINICI, qui a vocation a être pérennisé, a été organisé pour sa première édition les 17, 18 et 19 septembre 2021 en hommage à ce grand joueur.

Cette manifestation sportive, tournoi de rugby pour des sportifs licenciés de 12 à 14 ans, a été mise en place en collaboration avec le club de La Valette et la fédération française de rugby, avec le soutien de Bernard LAPORTE, président de la Fédération Française de Rugby, parrain de cet évènement.

Des rencontres, opposant des joueurs de 16 ans de différents clubs de la région, ont été jouées sur la pelouse Jean Murat. Pour clore ce week-end festif, le match entre le RCT et le Stade Français s'est joué dans le cadre du Top 14 au stade Mayol à Toulon, 2 clubs dans lesquels cet enfant de Solliès-Pont s'est illustré.

Pendant cet évènement, une fresque représentant Christophe DOMINICI a été inaugurée au complexe sportif Jean Murat à Solliès-Pont le samedi 18 septembre dernier.

Cette œuvre a été réalisée par Rémi BERTOCHE, artiste contemporain réputé dans le domaine de l'art et de la création.

Elle a été financée par la CCVG et par mécénat.

L'entretien du patrimoine existant

La CCVG a la volonté de maintenir les équipements sportifs communautaires en bon état de fonctionnement pour les sportifs des associations du secteur. Ce sont donc 120 000 € qui ont été investis dans les travaux de rénovation de la production d'eau chaude vétuste du stade Jean Murat. 1 chauffe-eau sur 4 fonctionnait et la distribution des réseaux d'eau dans les vestiaires et dans les autres locaux n'était pas aux normes. Les cumulus ont été changés, la mise aux normes des réseaux a été faite. Ces travaux ont été réalisés pendant l'été 2021.

Les projets nouveaux - rénovation de la piste de course du stade Jean MURAT en vue d'un classement en Départemental

À ce jour le complexe Sportif Jean Murat est composé d'un terrain de rugby et de football en pelouse naturelle entourée d'une piste d'athlétisme en cendrée.

Cette piste à 5 couloirs mesure seulement 397m et n'a pas de ligne droite de 100 m. En bordure extérieure du stade, il existe une fosse de Longueur et de Triple-saut sans piste d'élan, ni planche.

La CCVG souhaite réaliser une piste d'athlétisme en revêtement de type tout temps. Une société d'études en sol sportifs a été missionnée afin d'analyser le projet.

Les travaux concernent le remplacement du revêtement stabilisé par un revêtement synthétique avec 4 couloirs de 400m sur tout l'anneau. La ligne droite devant les tribunes sera portée à 100 m de longueur.

Ce projet a été décalé du fait de travaux préliminaires menés sur le ruisseau de Sainte Christine pour prévenir les inondations par ruissellement.

Les projets nouveaux – classement d'intérêt communautaire du stade J. Astier de La Farlède

Et de 6 ! Avec ce classement, la CCVG maîtrise au 1er janvier 2022 l'ensemble des infrastructures de plein air du secteur en renforçant la cohérence d'utilisation des créneaux.

Cette maîtrise s'est révélée intéressante lors de l'indisponibilité du stade des Sénès.
En juin 2016, outre le stade communautaire des Sénès réalisé par la CCVG en 2010, les stades de Belgentier, de Solliès-Toucas et de Solliès-Ville étaient déclarés d'intérêt communautaire.
Il s'agissait d'affirmer la vocation de la CCVG pour développer les activités sportives offrant des possibilités nouvelles d'utilisation. Au 1er janvier 2020, le stade communal de Solliès-Pont a été déclaré d'intérêt communautaire, permettant une rationalisation de gestion ainsi qu'une nouvelle offre sportive.

Le stade Jacques Astier de La Farlède accueille de nombreuses associations et il est le seul équipement capable d'accueillir des rencontres d'un certain niveau national sur le secteur communautaire (stade classé en niveau T2 (SYE) permettant le déroulement de rencontres jusqu'au niveau national 1 et de Coupe de France jusqu'en 8ème de finale). La commune a souhaité récemment ce classement.

JEUNESSE / CISPD
la prévention, encore et toujours

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) de la Vallée du Gapeau, unanimement reconnu pour la qualité de ses actions, a présenté son rapport d'activité annuel et ses projets 2021 dont la participation au fameux 4L Trophy.
Malgré le contexte sanitaire, et plus encore du fait de cette situation si particulière, le CISPD a maintenu tant bien que mal ses activités tout au long de l'année 2021. Une des actions les plus remarquables cette année a été la réédition d'un **procès pénal interactif.** Une première expérience avait eu lieu le 26 novembre 2019 qui avait réuni une classe du collège Lou Castellas à Solliès-Pont et 2 classes du collège André Malraux à La Farlède.

Au vu du succès rencontré cette année là, il a donc été proposé de renouveler cette action en 2021 pour l'ensemble des classes de 4ème des 3 collèges du secteur communautaire.
Ce fut fait le 25 novembre dernier, au cours d'une manifestation rassemblant 403 collégiens.
Cette action vient en appui du programme scolaire des 4èmes qui aborde le système judiciaire français.

Cette partie théorique a également pu être illustrée par l'intervention d'un gendarme de la Maison de Protection des Familles pour le volet judiciaire et d'un éducateur de la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse) pour la partie mesures alternatives de protection ou éducatives.

Le principe : organiser un vrai « faux procès pénal » sur une thématique définie par les membres du CISPD en fonction des constats de terrain.
Cette année, le thème retenu fut le harcèlement physique et moral via les réseaux sociaux qui aboutit à des coups et blessures mais aussi, en filigrane, l'absence d'autorité parentale qui fait de l'enfant ou de l'adolescent un « enfant-roi ».
Le scénario (fictif) a été coécrit par les membres du CSTP (Comité de Suivi technique de Proximité) qui siègent tous les mois dans le cadre du CISPD et par un éducateur de la PJJ.
Les rôles de l'auteur et de la victime ont été joués par des élèves de 4ème ainsi que les parents de la victime, les parents de l'auteur ont été joués par des professeurs.

Le tribunal composé de vrais magistrats du siège, du parquet et du greffier, condamnera Mathis l'auteur des faits, à 6 mois de prison avec sursis (au lieu d'un an réclamé par le Procureur) assorti de mesures éducatives d'accompagnement et son placement en foyer d'hébergement, grâce à une plaidoirie particulièrement réussie de son avocate et l'intervention des éducateurs de la PJJ.
Il finira par présenter ses excuses à Quentin.

A l'issue du procès, les élèves ont pu échanger avec les magistrats, les avocats et les éducateurs présents sous forme de questions/réponses.
Une expérience intense et réussie pour les participants comme pour les spectateurs !

le CISPD c'est aussi...

Le théâtre interactif destiné aux collégiens de 6ème , 5ème et 3ème, soit 45 classes, a permis d'aborder les thèmes du harcèlement scolaire, du droit à la différence (obésité, homosexualité…) ou encore des addictions.

Les formations au **permis piéton** ont concerné 344 élèves de CE2.

Les **chantiers éducatifs** du CM2 à la 4ème prévus sur l'action du « 4L trophy » ont dû être redéployés sur la rénovation des chalets de jardins du stade Dominici.

Les bourses communautaires pour la formation **BAFA** ont été attribuées à 14 jeunes.

L'Association d'Aide aux Victimes pour les Violences Intrafamiliales (AAVIV) s'est également tenue avec un soutien à 21 victimes ; les permanences sont assurées par l'association AAVIV chaque 2ème mercredi du mois de 13h30 à 16h00 à la maison France Services à Solliès-Pont.

D'autres actions récurrentes sont également organisées : accueil de jeunes en situation de **travaux d'intérêt général, action pour l'emploi des jeunes via la mobilité, équipement pédagogique de sécurité routière**…

Pour 2021, 2 nouveautés notables sont à signaler : aide communautaire pour disposer d'un **intervenant social en Gendarmerie et inscription au 4L Trophy.**
Cette dernière activité concerne la restauration complète d'une 4L acquise par la CCVG afin de participer au rallye 4L Trophy qui se déroulera au Maroc en 2022.
Le chantier est mené par plusieurs jeunes du secteur supervisé par Gilbert, Philippe et Gérard, retraités de l'automobile, dévoués et assidus.
Il se déroule dans les locaux techniques communautaires. La démarche fédère bien au-delà avec la participation des centres de loisirs, des conseils municipaux d'enfants, de la LVP, d'une école primaire et le reportage sur le Maroc, un concours de dessin pour décoration de la 4L, la création d'une page facebook…
Départ le 17 février 2022 !

La communauté de communes remercie très chaleureusement ses prestataires et partenaires, souvent bénévoles, qui permettent cette diversité et cette qualité d'action : Gendarmerie nationale, ministère de la Justice, préfecture du Var, LVP, AAVIV.

HABITAT : l'affaire de tous et aussi de la CCVG

Le Programme Local de l'Habitat

La communauté s'est engagée dans une politique de l'habitat volontariste dès 2009 avec l'élaboration de son premier Programme Local de l'Habitat (PLH) qui n'avait pas alors de caractère obligatoire.
Depuis, la communauté a dépassé le seuil des 30 000 habitants rendant ainsi ce dispositif impératif et imposant dès lors de se conformer aux dispositions législatives et réglementaires afin d'intégrer les nouveaux objectifs de production de logements sociaux. La modification a été approuvée le 19 juin 2018.
Ce document souligne à la fois la volonté de la Communauté de Communes de répondre aux enjeux identifiés tout en tenant compte de ses moyens humains, techniques et financiers, ainsi que l'implication des communes dans l'atteinte des objectifs du PLH notamment en matière de production de logements.
Il permet ainsi la mise en œuvre d'un soutien technique, mobilise des financements et favorise les partenariats avec les acteurs locaux. Le PLH actuel est arrivé à échéance en janvier 2020, il a été prorogé pour une durée de deux ans. L'élaboration d'une nouvelle version est engagée. Le financement du PLH compte parmi les postes de dépenses communautaires les plus importants. L'aide de la CCVG aux bailleurs sociaux s'élève à 125 000 € à ce jour.

La Conférence Intercommunale du Logement (CIL)

La loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté a rendu obligatoire, pour toutes les communautés dotées d'un PLH, la création d'une CIL.
Cette instance, coprésidée par le préfet et par le président de la CCVG traite de la politique de peuplement sur le territoire et intègre des enjeux de rééquilibrage. Elle a été créée par délibération du conseil communautaire le 27 septembre 2018.
La CIL a pour mission d'élaborer et d'adopter les orientations en matière d'attribution.
La CCVG constitue l'un des territoires les plus avancés dans le Var. La première CIL devrait se réunir en 2022.

Le Programme d'Intérêt Général (PIG)

La communauté de communes s'est engagée dans un Programme d'Intérêt Général (PIG).

C'est un dispositif destiné à la réhabilitation de l'habitat privé en allouant des aides permettant de résoudre des problèmes particuliers dans l'habitat existant, de nature sociale ou technique. Il est soutenu par un partenariat avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH).

Il s'agit notamment de traiter le logement des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de lutter contre la précarité énergétique et les situations liées à la sécurité ou la santé dans l'habitat (habitat indigne ou dégradé en diffus).
La mise en œuvre du dispositif s'accompagne du déploiement d'une équipe dite de « suivi / animation » en vue d'apporter des soutiens aux propriétaires qui souhaitent s'engager dans l'amélioration de leur logement (sous conditions de ressources), propriétaires occupants en priorité mais également propriétaires bailleurs qui conventionnent leur logement.
Les locataires (personnes âgées ou handicapées) du parc privé peuvent également prétendre au dispositif.

Sous l'impulsion politique de la Communauté, sur la base d'une contractualisation avec l'État et l'Anah, le PIG débute en 2022.

TECHNIQUE : rationalisation et entretien

Eau et d'assainissement : nouveau fermier et nouvelle gestion intercommunale

La compétence totale en eau et assainissement a été transférée à la CCVG au 1er janvier 2020. Ce transfert était obligatoire de par les dispositions de la loi NOTRe et compte-tenu de la configuration de la CCVG, à savoir le fait qu'elle gérait déjà une part de ces compétences (potabilisation et épuration).
Pour assurer une continuité de service, les agents précédemment en charge dans les communes de Solliès-Toucas, Solliès-Pont et La Farlède ont été mis à disposition et de plein droit.
Pour les communes de Belgentier et Solliès-Ville, la CCVG assume cette nouvelle charge avec ses équipes.

De cette gestion unifiée intercommunale découle la mutualisation de fait des ressources en eau à l'image de l'épuration unique existant depuis les années 1970.
De même, un fermier unique est désigné par procédure de délégation de service public à compter du 1er janvier 2022 et au gré de l'extinction des contrats en cours jusqu'en 2025.
Ainsi, on passe d'une gestion déléguée qui comportait 12 contrats (eau, assainissement pour les 5 communes + CCVG) à…1 seul contrat multiservices intercommunal !

Au terme du processus, la gestion de l'eau et de l'assainissement sera donc unifiée sur la Vallée du Gapeau avec un tarif identique tant pour la rémunération du fermier que pour les parts des redevances publiques. Bien entendu, certains ajustements à la hausse comme à la baisse seront inévitables mais cela confortera la prise en charge et la rénovation des réseaux avec une masse budgétaire capable de faire face aux aléas sur tout le territoire.
Un article détaillé exposera la situation dans un prochain numéro une fois le contrat de délégation définitivement scellé.

Voirie : toujours une priorité

Depuis qu'elle en a eu la compétence en 2007, la CCVG a engagé des fonds très importants pour la rénovation, la réhabilitation et la requalification des voies dites « d'intérêt communautaire ».

Parmi les chantiers les plus emblématiques réalisés par la communauté de communes, rappelons le chemin de Sainte Christine à Solliès-Pont, le chemin des Penchiers (Solliès-Pont / Solliès-Ville) et le chemin de Ferrantu à Belgentier.
Depuis 2020, le budget consacré à ces opérations est de 1.7 M€.
Citons par exemple comme réalisations récentes la montée du cimetière à Solliès-Pont, le chemin des Lingoustes à Solliès-Toucas, le chemin du Picarlet à Solliès-Ville, le pont du parc Peiresc à Belgentier, le barreau Laennec à La Farlède (ci-contre)…

Le PCAET : c'est quoi ?

Sous cet acronyme se cache le Plan Climat Air Énergie Territorial, prévu par la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) promulguée le 18/08/2015.

Dans le même temps, la loi « NOTRe » (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7/08/2015 a confié aux collectivités territoriales, et notamment aux intercommunalités, un rôle majeur dans la lutte contre le réchauffement climatique.
Ces textes rendent obligatoire l'élaboration et la mise en œuvre de PCAET pour les EPCI de plus de 20 000 habitants au 1er janvier 2017, dont la CCVG.

Le Plan Climat Air Énergie Territorial est l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire.
Il comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation.
L'élaboration du PCAET se décompose en 4 étapes principales : diagnostic, objectifs et stratégie, plan d'action, dispositif de suivi.

Enfin, le porter à connaissance du public clôt la démarche.

À ce jour ont été réalisées :

- une réunion du comité technique (COTECH) sur le diagnostic : 10 Septembre 2020
- une réunion du comité de pilotage COPIL sur le diagnostic : 21 Septembre 2020
- une atelier partenaire stratégie : 8 Octobre 2020

Tout le travail d'analyse puis de construction de la stratégie et du plan d'actions reste à élaborer avec les acteurs du territoire au cours des prochains mois.

Cette démarche peut paraître lourde avec la mise en œuvre d'un schéma supplémentaire mais force est de constater que les premiers ateliers organisés ont déjà permis d'avoir une vision détaillée des acteurs et des actions dans le domaine de la transition écologique.

Cela permettra une mise en cohérence des activités pour éviter l'éparpillement des initiatives, parfois redondantes, pour une meilleure efficacité.

Directeur de la publication :
Docteur André Garron
numéro ISSN *2101-6674*
conception et réalisation :
Communauté de Communes Vallée du Gapeau
crédits photos :
office intercommunal de la Vallée du Gapeau et CCVG
édition :
imprimerie SIRA
tirages :
14 500 exemplaires

1193 avenue des Sénès
83210 Solliès-Pont
tél. 04.94.33.78.84
info@ccvg.fr
ccvg.fr
et retrouvez nous également sur

CCVG / Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau

VOS DÉCHETTERIES EN PRATIQUE :

Il s'agit de déchetteries ouvertes au public pour les apports volontaires de déchets triés. Les usagers sont reçus sur des quais munis de garde-corps en contrebas desquels sont disposés les caissons de récupération, éventuellement équipés de broyeurs. Les déchetteries sont accessibles au public du lundi au samedi de 8h à midi et de 13h à 18h.

Site de La Farlède
ZI TOULON - EST
155 Chemin de la Font des Fabre
83 210 LA FARLEDE
tél. 04.83.42.19.38

Site de Solliès-Pont
ZAC de la Poulasse,
550 Avenue de l'Arlésienne
83 210 SOLLIES PONT
tél. 04.94.35.14.28

LES DÉCHETS ACCEPTÉS :

encombrants (1m^3/passage maxi)
déchets verts (quantité 2 m^3/passage maxi)
papier/cartons
Verres plats,
Batteries et piles
Déchets dangereux des ménages (pots de peinture etc.)
Bouteilles de gaz vides et extincteurs
Radiographies, capsules de café en aluminium
Déchets ferreux
Électroménager
Pneus sans jante (véhicules légers)
Déchets d'ameublement
Gravats, plâtres (1m^3/passage maxi)
Vêtements
Huile de moteur et huile de friture

ATTENTION : le nombre de passage par mois est **limité à 4** (sauf dérogation, en cas de déménagement par exemple).

LES BADGES :

Les demandes de badges peuvent être déposées sur le portail suivant : dechetteries.ccvg.phaseo.fr ou directement au format papier à l'accueil de vos déchetteries.
Ces badges donneront l'accès aux déchetteries de La Farlède ET Solliès-Pont. Pour tout renseignement complémentaire CONCERNANT LES BADGES, vous pouvez adresser un mail à dechetteries@ccvg.fr ou téléphoner au 07.76.00.43.06.
ATTENTION : les détenteurs d'anciens badges doivent le renouveler d'ici la fin d'année 2021.
—> les badges sont ensuite à **retirer à l'accueil de la déchetterie choisie** lors de l'inscription.

Communauté de Communes Vallée du Gapeau

LES INTERDICTIONS :

- il est interdit de vider ou de décharger depuis la benne d'un véhicule
- l'accès est interdit aux véhicules de plus de 3,5 t
- Il est interdit de fumer et de chiner sur le site

TARIFS DÉCHETTERIE DE LA FARLÈDE POUR LES PROFESSIONNELS

ATTENTION : les professionnels sont acceptés uniquement sur le site de La Farlède (accès payant et quantités limitées) après obtention de leur badge.

Déchets acceptés	Coût €/t
déchets verts non broyés	141 €/t
déchets verts broyés	126 €/t
encombrants en mélange	199 €/t
encombrants bois	126 €/t
ferrailles et D3E	0 €/t
cartons	0 €/t
verre plat	156 €/t
plâtre	164 €/t
gravats	49 €/t
déchets ménagers spéciaux	735 €/t
Traitement pneus	
VL / VL sur jante	2 / 10 €/unité
PL / PL sur jante	18 / 40 €/unité
agricole / agricole renforcé	25 / 121 €/unité
Autres matériaux non listés	coût réel €/t + 24€
Frais de facturation	5 €/facture

(Cf. délibération n°21-06-22/09 du 22 juin 2021 sur ccvg.fr)

1193 avenue des Sénès 83210 Solliès-Pont ❨ 04.94.33.78.84 • télécopie 04.94.13.84.54 • info@ccvg.fr • ccvg.fr